

Handicap : un guide et une circulaire du MESR pour rendre plus lisibles les droits des étudiants

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°272985 - Publié le 06/12/2022 à 16:17

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 09/12/2022 à 13:33



Troisième réunion du comité national de suivi de l'Université inclusive, le 05/12/2022 - © @Etienne_FAGE

« Après avoir doublé dès cette année le budget consacré au plan Université inclusive, nous allons travailler avec les associations à l'élaboration d'un guide de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, et à la publication d'une circulaire sur leurs droits, pour les rendre plus lisibles », déclare [Sylvie Retailleau](#), ministre de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche), le 05/12/2022.

Cette annonce intervient à l'issue du troisième comité national de suivi de l'Université inclusive, qu'elle préside avec Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée chargée des personnes handicapées.

« À l'occasion de ce premier comité du quinquennat, les ministres ont réaffirmé leur attachement au maintien de cet espace d'échange partagé entre les services ministériels et les associations et parties prenantes » et ont partagé les actions mises en œuvre dans ce cadre.

« Pour prolonger cette dynamique, les ministres ont souhaité reprendre les réflexions portées par les groupes de travail du comité et qu'elles soient amplifiées en vue de la Conférence nationale du handicap, prévue au printemps 2023 », indique le MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche).

À la rentrée 2021, plus de 51 000 étudiants se sont déclarés en situation de handicap, soit une augmentation de « plus de 25 % » par rapport à l'année précédente.

Les actions déjà mises en œuvre

Le MESR donne plusieurs exemples d'actions déjà mises en œuvre dans le cadre du comité national de suivi de l'Université inclusive :

- « les universités voient leur accompagnement financier doublé pour atteindre 15 M€ par an ;
- les Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) ont publié une première cartographie permettant aux étudiants en situation de handicap moteur de trouver plus facilement un logement adapté ;
- la prochaine campagne Parcoursup permettra de mieux accompagner les étudiants en situation de handicap dans leur nouvel établissement, en transmettant automatiquement leur fiche de liaison handicap ».

PLF 2023 : +1 M€ adopté au Sénat pour faire bénéficier les Eespig du plan Université inclusive

Un amendement de sénateurs LR au PLF 2023, visant à faire bénéficier les Eespig du plan Université inclusive, a été adopté en séance publique au Sénat le 28/11/2022.

Il prévoit en conséquence une hausse de 1 M€ de l'action 3 « Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives » (programme 231 « Vie étudiante ») pour s'ajouter aux 15 M€ prévus pour 2023.

« Bien que très actifs dans l'accueil d'étudiants en situation de handicap, souvent sollicités par les pouvoirs publics ou salués pour leur engagement, les Eespig sont pourtant exclus du périmètre du plan Université inclusive. Il serait étonnant de continuer à maintenir une inégalité de traitement entre étudiants en situation de handicap, au sein d'établissements opérateurs d'un même service public, quand bien même leur statut est différent », indiquaient les sénateurs LR.



Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

Catégorie : Etat

Adresse du siège

21, rue Descartes
75005 Paris France

Général

Date de création	2022
Statut	Ministère
Implantations, dont siège	Paris (siège)
Missions et objectifs	Prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche.
Composantes	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat général ; • Dgesip (direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) ; • DGRI (direction générale de la recherche et de l'innovation) ; • Igésr (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche).

Direction

Directrices générales :

- recherche et innovation : Claire Giry (depuis le 26/05/2021).
- enseignement supérieur et insertion professionnelle : Anne-Sophie Barthez (depuis le 17/07/2019).

Secrétaire général(e)

Marie-Anne Lévêque

Ministre

Sylvie Retailleau (depuis le 20/05/2022)

Fiche n° 13526, créée le 23/05/2022 à 14:42 - Màj le 02/06/2022 à 09:35

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »